



## ALERTE SOS s'engage à :

1- Donner le maximum de renseignements sur le passé de l'animal

2- Les soins médicaux sont pris en charge par ALERTE SOS après si accord de la Présidente .

Pour tout renseignement médicaux concernant les chats ou les chiens, ainsi qu'en cas d'urgence , n'hésitez pas à appeler PATRICIA qui est disponible 24h/h24 au 06.63.61.51.26 ( PATRICIA saura vous conseiller étant ancienne assistante vétérinaire) Dans ce cas, vous devriez avancer les frais vétérinaires, après accord, ALERTE SOS pourra vous rembourser la facture si nous en avons connaissance dans un délai maximum de 15 jours .

pour tout rendez-vous vétérinaire (comme le rappel de vaccination par exemple), merci de téléphoner au siège administratif avant un délai minimum de 4 jours .

 06.61.27.04.46

2- (suite) ces soins doivent être réalisés **OBLIGATOIREMENT** auprès d'un **VETERINAIRE PARTENAIRE DE L'ASSOCIATION** pratiquant une réduction de 50% sur ces tarifs (téléphoner au siège administratif pour obtenir le nom du vétérinaire partenaire le plus proche de votre domicile)

ALERTE SOS se réserve le droit de refuser le remboursement d'actes vétérinaires n'ayant pas reçu l'accord préalable de la Présidente .

3- ASSURER UNE PERMANENCE TELEPHONIQUE POUR LES URGENCES VETERINAIRES: PATRICIA au 06.63.61.51.26

4- Remettre une copie du CARNET DE SANTÉ ou du PASSEPORT à la famille d'accueil (Ce document est toujours conservé par ALERTE SOS au siège administratif pour des raisons de sécurité.)

5- Visiter l'animal dans son environnement d'accueil en cas de difficultés rencontrées soit à cause de son comportement et à mettre en contact la Famille d'accueil avec des professionnels partenaires d'ALERTE SOS qui connaissent les problèmes comportementaux des chiens et des chats .

6- Mettre en relation la famille d'accueil avec des adoptants potentiels présélectionnés pouvant aboutir à des visites au domicile de la famille d'accueil

**À Bientôt !!**  
**ALERTE SOS**  **06.61.27.04.46**